

Besançon | Emploi Son apprenti sans papier doit quitter la France, le boulanger entame une grève de la faim

Le boulanger de la rue Rivotte a l'intention de se battre pour garder son apprenti boulanger. Originaire de la République de Guinée, ce dernier est sous le coup d'une obligation de quitter le territoire. Pour le conserver, son patron va entamer une grève de la faim.

Par Maxime COURCHÉ - Hier à 20:26 | mis à jour à 21:12 - Temps de lecture : 2 min
|| Vu 17690 fois



Stéphane Ravacley veut tout faire pour conserver son apprenti boulanger d'origine guinéenne, qui est menacé d'expulsion du territoire français. Photo ER /Ludovic LAUDE

Stéphane Ravacley, boulanger rue Rivotte à Besançon, est en colère. Il craint de perdre son apprenti, un homme majeur, originaire de Guinée, car ce dernier n'a pas de titre de séjour et n'est donc pas autorisé à travailler sur le sol français.

Trouver des apprentis ? Une galère

« Je suis très déçu de le voir partir car c'est bon gars, disponible, volontaire et qui apprend bien son métier », explique le gérant de la Huche à Pain. Le pire, c'est que Stéphane Ravacley a toutes les peines du monde à trouver des apprentis : « Tous les boulangers vous le diront, former des jeunes en alternance, c'est la galère, on n'en trouve pas. Moi, je finis enfin par en faire travailler un, et je le perds pour des raisons administratives. » Le commerçant veut dénoncer certaines conditions du système d'accueil des étrangers sur le sol français. « Quand

ils sont mineurs, les migrants sont accompagnés, suivent des formations. Et dès qu'ils sont majeurs, c'est comme si, ils n'avaient plus le droit d'être là. Ce n'est pas normal. Mon apprenti parle bien français et voudrait rester travailler dans ma boulangerie. Pourquoi devrait-il partir ? » Le gérant ajoute qu'il s'était même engagé auprès du futur boulanger guinéen à l'accompagner dans sa formation, jusqu'au bac professionnel.

Obligé de quitter la France

Pour le moment, le jeune homme attend une décision du tribunal administratif devant lequel il a déposé un recours pour contester l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) dont il fait l'objet. Selon un proche du dossier, ce n'est pas parce qu'il pose des problèmes d'intégration ou qu'il a commis des infractions que le préfet lui ordonne de quitter le territoire. Son OQTF aurait été décidée sur la base de difficultés liées à ses papiers d'identité guinéens. Officiellement, il devra cesser ses activités à la boulangerie en janvier.

Grève de la faim et pétition

Suivi par le centre éducatif et professionnel Les Chennevières depuis son arrivée en France en tant que mineur, l'apprenti a signé un contrat jeune majeur. Récemment, il aurait obtenu de bons résultats au centre de formation des apprentis (CFA) Hilaire de Chardonnet, à Besançon. Raison de plus pour le soutenir. « Je veux vraiment qu'il puisse rester », ajoute le gérant de la Huche au pain. Stéphane Ravacley a commencé à faire signer une pétition à ses clients qui a déjà recueilli une centaine de signatures. Plus impressionnant, il prévoit d'entamer une grève de la faim le jour de l'Épiphanie pour faire entendre sa voix et aider son apprenti guinéen.